

**FORUM AFRICAIN DE LA SOCIÉTÉ CIVILE 2007**  
**“ Démocratiser la gouvernance au niveau régional et global pour  
atteindre les OMD ”**  
**Centre de Conférence de la CEA**  
**Addis-Abeba, Éthiopie, 22 - 24 Mars 2007**



## **DECLARATION FINALE**

**1.** Nous étions plus de 250 participants au Forum Africain de la Société Civile 2007, représentant plus de 150 ONG/OSC originaires de 32 pays des 5 régions africaines, réunis ici à Addis-Abeba du 22 au 24 mars 2007 pour participer au Forum Africain de la Société Civile (FAFSC 2007) sur le thème « Démocratiser la gouvernance au niveau régional et global pour atteindre les OMD ». Le Forum a été organisé par la Conférence des ONG ayant des Relations Consultatives auprès des Nations Unies (CONGO), en partenariat avec le Réseau africain des Femmes pour le Développement et la Communication (FEMNET) et en coopération avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et l'Union Africaine (UA).

**2.** En organisant ce forum, CONGO et FEMNET ont répondu à leur mission de favoriser la participation des ONG et des autres OSC au débat, dont les contributions pertinentes pourraient engendrer une réelle vision commune globale. Un des objectifs du Forum était d'établir un espace de dialogue indépendant pour permettre à la société civile africaine de s'exprimer plus largement aux niveaux régional et global.

**3.** Le FAFSC 2007, conçu comme un évènement multidimensionnel, multisectoriel et à multiples facettes a été organisé pour développer un cadre concret, un espace ouvert pour permettre à la société africaine d'exprimer et de faire progresser ses stratégies d'influence aux niveaux national, régionale et mondial.

**4.** Nous sommes tous originaires de pays ayant des cultures et des religions différentes et des niveaux de développement social et économique variés. Certains d'entre nous souffrent de conflits internes et de menaces externes, alors que d'autres bénéficient d'une situation de paix et de stabilité. Certains de nos pays sont classés par les Nations Unies comme des « Pays en Développement », alors que d'autres sont plus avancées économiquement. Malgré toutes ces différences qui existent entre nous, à travers le FAFSC 2007, nous avons eu l'opportunité de partager nos préoccupations et nos aspirations communes et de chercher à développer des partenariats et à construire une solidarité entre les régions, pour promouvoir un objectif de paix, de droits de l'homme, de justice, et de développement durable et équitable.

**Conférence des ONG ayant des relations consultatives avec les Nations Unies (CONGO)**

11 Avenue de la Paix, CP 50, 1211 Genève 20, Suisse

Tel: +41 22 301 10 00 • Fax: +41 22 301 20 00 • Site Web: [www.ngocongo.org](http://www.ngocongo.org) • E-mail: [afcsf2007@ngocongo.org](mailto:afcsf2007@ngocongo.org)

**Réseau de Développement et de Communications de la Femme Africaine (FEMNET)**

Off Westlands Road, PO. Box 54562, 00200 Nairobi, Kenya

Tel: +254 20 374 13 01 • Fax: +254 20 374 29 27 • E-mail: [admin@femnet.or.ke](mailto:admin@femnet.or.ke) • Site Web: [www.femnet.or.ke](http://www.femnet.or.ke)

## **OMD**

**5.** Nous avons réaffirmé l'engagement d'atteindre les OMD, basés sur la réunion la plus large des chefs d'Etat au Sommet du Millénaire. Les participants ont discuté des OMD + et examiné leur mise en œuvre sous l'angle des droits de l'homme, incluant la prise en compte des problématiques de genre et de travail décent.

**6.** Le Forum africain atteint désormais un stade critique. Considérant que la tendance actuelle ne nous permettra pas d'atteindre les OMD, le Forum requiert des participants un engagement plus fort et la mise en place de partenariats plus pertinents avec les gouvernements au niveau national et avec les institutions internationales aux niveaux régional et global.

## **Démocratiser la gouvernance**

**7.** Considérant les valeurs et l'importance d'un processus démocratique ouvert, inclusif, participatif et transparent, les participants au Forum ont insisté sur la pertinence d'une bonne gouvernance et de la participation de la société civile, comme mécanisme clé et condition préalable à un progrès durable dans l'achèvement des OMD.

**8.** Le thème principal de la gouvernance globale a été étudié à travers 3 grilles de lectures thématiques: *la paix et la sécurité, la gouvernance et les droits de l'homme.*

## **Réforme de l'ONU**

**9.** Considérant le rapport du Secrétaire général « Vers une liberté plus grande », qui accorde un même poids et une même valeur à la paix, au développement et aux droits de l'homme, nous reconnaissons le besoin d'un engagement fort de la société civile dans le processus de réforme. Nous apprécions également le nouvel élan et le soutien de la CEA à l'engagement de la société civile. Toutefois, nous sommes également conscients que certains pays membres s'efforcent de restreindre la liberté de parole de la société civile et ceci doit être dénoncé avec force.

## **Genre**

**10.** En reconnaissant que les débats antérieurs de la société civile ont souvent insuffisamment considéré la question du genre, nous nous engageons à travailler en vue du développement d'une politique cohérente de prise en compte intergénérationnelle de l'égalité des femmes et des hommes dans les stratégies et politiques d'influence.

## **Jeunesse**

**11.** Nous reconnaissons les défis soulevés par la jeunesse, acteurs des transformations politiques et sociales, et encourageons fortement leur participation à tous les niveaux. L'avenir de l'Afrique est lié à l'engagement de la jeunesse et son dynamisme dans le processus du développement.

## **Enfance**

**12.** Le Forum encourage et soutient l'inclusion de la question de l'enfance. Les enfants représentent le futur et si les questions liées à l'enfance ne sont pas délibérément incluses, le monde sera plus chaotique et pire qu'aujourd'hui. « *Nous devons désormais passer des affirmations sans engagement définissant la guerre comme terrible pour les enfants à une affirmation sans équivoque que la guerre est totalement inacceptable pour les enfants et que chaque fois qu'un conflit survient, il est nécessaire que des interventions d'urgence soient rapidement mises en place pour prévenir les atteintes aux enfants. La communauté*

*internationale doit cesser de se préoccuper seulement de la tragédie de la guerre sans ne jamais reconnaître la vulnérabilité des enfants comme un de ses effets les plus monstrueux » - Stephen Lewis, Envoyé spécial de l'ONU sur le VIH-SIDA en Afrique.*

## **Personnes handicapées**

**13.** Nous reconnaissons que les personnes handicapées ont besoin d'une reconnaissance spécifique et nous requérons avec force leur participation et leur contribution à tous les niveaux. Nous enjoignons toutes les parties prenantes à inclure les groupes handicapés dans toutes les initiatives de plaidoyer et à fournir des dispositions de base pour la protection et la promotion des droits humains fondamentaux et des libertés des personnes handicapées.

## **Renforcer la Société Civile et l'autoévaluation**

**14.** Nous reconnaissons le besoin d'une analyse critique de notre action en termes de légitimité, de responsabilité et de transparence, à la fois au niveau collectif et individuel, afin que la société civile joue pleinement son rôle d'engagement critique et constructif dans des processus favorisant la paix, le développement et la question des droits de l'homme.

---

## **RECOMMANDATIONS: CADRE GENERAL D'ACTION**

**15.** Après 3 jours de discussions riches et vivantes, les participants ont examiné les conclusions des différents événements du forum et ont développé un cadre pour les recommandations suivantes<sup>1</sup> :

### **16. Paix et sécurité humaine pour atteindre les OMD**

#### **Rappelant**

L'Article 20 du Protocole établissant le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) : « Le Conseil de Paix et de Sécurité doit encourager les organisations non gouvernementales, les organisations communautaires et les organisations de la société civile, particulièrement les organisations de femmes, à participer activement aux efforts en vue de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique. Lorsque cela est nécessaire, ces organisations doivent être invitées à s'exprimer au Conseil de Paix et de Sécurité » (Article 20 du Protocole établissant le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA)).

Les recommandations suivantes ont été émises :

#### **A. A l'Union africaine**

Elle doit :

- i. Mettre en oeuvre les dispositions du Protocole, en particulier celles relatives au rôle important des OSC dans les processus de définition des politiques au CPS ;
- ii. Améliorer la méthode de travail du CPS, pour assurer d'une manière transparente la participation totale des OSC à tous les efforts en vue de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique ;
- iii. Etre garant des accords de paix, en particulier dans la création de mécanismes de contrôle incluant la participation des ONG et des OSC régionales et nationales adéquates ;

---

<sup>1</sup> Le riche contenu de nos discussions et les détails de nos stratégies pour le futur sont contenus dans les rapports de la session plénière, des ateliers et des tables rondes, annexés à un rapport plus complet.

- iv. Faire participer les enfants, en fonction de leurs capacités, dans les décisions relatives aux négociations de paix pour leur permettre d'exprimer ce qu'ils perçoivent comme menaçant leur sécurité et leur paix ;
  - v. Développer des programmes spécifiques d'orientation pour les enfants dans les zones de conflits et les inclure, avec leurs préoccupations, dans les missions de paix ;
  - vi. S'attaquer aux crises dans lesquelles les forces de sécurité impliquent des orphelins ou des enfants vulnérables ;
  - vii. Abolir les droits de scolarité et les frais d'enregistrement dans tous les Etats pour permettre aux orphelins de s'inscrire à l'école, de recevoir des soins individuels et de se voir reconnaître une valeur personnelle.
- **L'Ouganda et L'Armée de résistance du Seigneur**
  - viii. Participer à l'équipe chargée du suivi évaluation afin de s'accorder la confiance des rebelles (L'Armée de résistance du Seigneur, en Ouganda) et contrôler également le respect de l'accord de rupture des hostilités ;
  - ix. Impliquer les femmes africaines dans les processus de négociations de paix en cours entre le gouvernement ougandais et L'Armée de résistance du Seigneur.

#### **B. A la société civile,**

Nous devons :

- i. Etendre notre participation du contrôle et de l'évaluation des rapports finaux à un rôle complet de rédaction, de consolidation et de publication du rapport. Nous devons prendre part à l'élaboration du rapport principal dès le début ;
- ii. Prendre davantage nos responsabilités et nous approprier le rôle de la société civile comme partenaire ;
- iii. Impliquer le secteur privé dans les processus de la paix avec des mesures actives en les invitant aux réunions préparatoires et aux réunions d'information ;
- iv. Promouvoir l'éducation à la paix par la production de supports médias de formation des populations ; créer des plateformes d'échanges des bonnes pratiques ;
- v. Renforcer les OSC et les ONG qui agissent à la base ;
- vi. Encourager les personnes, particulièrement les organisations des droits de l'homme qui sont sensibilisées au désastre du Darfour, à accorder la même attention aux autres zones de conflits en Afrique (Somalie, Zimbabwe) ;
- vii. Prendre en considération la situation des groupes vulnérables, en particulier les personnes handicapées et les populations déplacées internes parmi les réfugiés ;
- viii. Lier les OMD aux PSRP<sup>2</sup> (il n'y a pas de consensus sur cette question) ;
- ix. Intégrer la prévention du VIH-SIDA comme partie intégrante des programmes humanitaires ;
- x. Fournir aux enfants fortement traumatisés et émotionnellement terrorisés des consultations psychosociales ;
- xi. Etablir un mécanisme de réponse pour les enfants devenus orphelins à cause du VIH-SIDA et aux anciens enfants soldats.

## **17. Gouvernance et approche basée sur les droits de l'homme dans l'agenda du développement**

### **A. Aux gouvernements africains,**

Ils doivent :

- i. Assumer l'entière responsabilité de la protection des droits de l'homme et de leurs propres populations, plutôt que de la seule protection de leur

<sup>2</sup> Plan Stratégique de Réduction de la Pauvreté

- gouvernement, conformément à la « **responsabilité de protéger** », telle qu'adoptée par les Chefs d'Etats lors du Sommet de 2005 ;
- ii. Introduire l'enseignement des droits de l'homme dans les programmes de toutes les écoles dès le plus jeune âge ;
  - iii. Articuler leurs politiques nationales dans un cadre institutionnel approprié pour traiter de la question des déplacés internes, question fondamentale des droits de l'homme et de la bonne gouvernance ;
  - iv. Intégrer les droits de l'homme dans toutes les actions de développement entreprises dans le cadre de la réalisation des OMD ;
  - v. Soutenir la mise en place d'équipes multidisciplinaires de recherche pour formuler des concepts faciles à véhiculer en langues nationales afin qu'ils deviennent des vecteurs efficaces car issus de nos cultures et qu'ils soient en mesure d'assurer la promotion de la bonne gouvernance et de la transparence ;
  - vi. Etablir des stratégies spécifiques aux OMD pour favoriser leur réalisation dans des pays en situation de post-conflits ;
  - vii. Créer au niveau de l'UA, de l'ONU et même la CONGO un bureau central sur les OMD et le doter d'un fonds régional de financement des projets OMD pour aider les pays et les régions en situation de post-conflits à soutenir le système de contrôle et pour conseiller les OSC et les gouvernements sur les activités relatives aux 8 objectifs ;
  - viii. Encourager et améliorer le partenariat public-privé (entre acteurs étatiques et non étatiques) pour inculquer la culture démocratique aux populations.

#### **B. A la société civile,**

Nous devons :

- i. Renforcer les OSC de la base et faciliter le renforcement de leurs capacités, de leur expertise et de leurs talents pour prévenir les violations des droits de l'homme et intervenir le cas échéant ;
- ii. Nous engager fortement dans la promotion du mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) ;
- iii. Promouvoir l'éducation à la citoyenneté dans un langage accessible à tous ;
- iv. Encourager fortement la société civile à promouvoir le MAEP ;
- v. Exhorter les gouvernements à rejoindre le MAEP ;
- vi. Participer à l'élaboration des rapports nationaux de MAEP et promouvoir un engagement fort de la jeunesse dans le processus de MAEP.

#### **C. Aux Nations Unies,**

Elles doivent:

- i. Privilégier, dans le cadre de leurs programmes d'aide humanitaire, un approvisionnement en biens alimentaires issus de la production locale, afin d'encourager l'offre locale et de favoriser ainsi le développement économique de la zone et afin de respecter les habitudes alimentaires des populations ;
- ii. Développer une stratégie spécifique d'intervention pour la réalisation des OMD pour ce qui est des pays en conflits et post conflits.

## **18. Développement, commerce, finance, allègement de la dette et investissement**

#### **A. Aux gouvernements africains,**

Ils doivent:

- i. Intégrer les OMD dans les plans et programmes nationaux, y compris les Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté – DSRP (pas de consensus, voir ci-dessous) ;
- ii. Renforcer et mettre l'accent sur la croissance économique destinée à accroître le bien être et à réduire les inégalités ;

- iii. Lier les questions économiques au débat politique ;
- iv. Démocratiser la gouvernance afin que la société civile puisse accéder aux processus de décision politique ;
- v. Permettre aux pays Africains de disposer d'accord de commerce équitable afin qu'il puissent exporter leur production.

**B. A la société civile,**

Nous devons:

- i. Procéder à une analyse critique du rôle des différents acteurs externes dans nos politiques de développements ;
- ii. Promouvoir des partenariats entre la société civile et le secteur privés ;
- iii. Développer et promouvoir une expertise au sein de la société civile sur le commerce, la finance et les questions de la dette ;
- iv. Dissocier les OMD et les PSRP (il n'y a pas de consensus sur cette question, voir ci dessus) ;
- v. Préparer et former les acteurs pour une implication plus ferme dans les processus de prise de décision de l'OMC.

## 19. Les perspectives de genre dans les OMD

La déclaration du Millénaire promeut l'égalité des genres et le renforcement des femmes comme condition de base du respect des droits de l'homme. La déclaration soutient également qu'accorder aux femmes une place juste et équitable est le seul moyen de combattre effectivement la pauvreté, la faim et les maladies et de stimuler un développement pleinement durable. Les femmes jouent en effet un rôle crucial dans le développement et la croissance économique africaine par leur participation à la vie du ménage et des communautés.

De nombreux défis liés à la question de genre sont à relever.

Dans le domaine de l'éducation<sup>3</sup>, presque deux tiers des illettrés dans le monde sont des femmes.

Sur le marché du travail, des disparités existent entre les hommes et les femmes en termes d'opportunités d'emploi, de rémunération et de traitement.

Des mesures volontaires doivent être prises pour atteindre l'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les domaines.

**A. Aux gouvernements africains,**

Ils doivent:

- i. Promouvoir une participation égale des hommes et des femmes à la prise de décisions ;
- ii. Intégrer les OMD dans les plans et programmes nationaux ;
- iii. Encourager et promouvoir la contribution des femmes dans l'élaboration des programmes et budgets nationaux ;
- iv. Promouvoir le secteur informel et encourager l'entrepreneuriat féminin ;
- v. Promouvoir des politiques nationales de rémunération juste et équitable pour les hommes et les femmes ;
- vi. Mettre en place une législation effective de lutte contre le harcèlement sexuel sur le lieu de travail ;
- vii. Promouvoir des voies de recours pour protéger les droits des femmes ;

<sup>3</sup> Estimations de l'UNESCO pour la période de 2002 à 2004

- viii. Sensibiliser les femmes à la signification et au rôle des OMD, particulièrement le troisième objectif relatif à la promotion de l'égalité des genres et au renforcement des femmes ;
- ix. Promouvoir des programmes éducatifs et de formation visant à réduire les stéréotypes liés au genre ;
- x. Remettre en cause les valeurs et modèle négatifs de société africaine ;
- xi. Encourager les Etats à ratifier certains instruments régionaux tel que le protocole de Maputo, celui relatif à la Cour Africaine de Justice ainsi que la convention de l'OIT ;
- xii. Ratifier les standards régionaux et internationaux sur l'égalité des sexes ;
- xiii. Ratifier les conventions clés de l'OIT relatives au genre : 100 (rémunération égale), 111 (discrimination à l'emploi), 156 (travailleurs avec des responsabilités familiales), 183 (protection maternelle), et la Convention sur l'élimination de toutes formes de discriminations envers les femmes (CEDAW, ONU 1979) ;
- xiv. Etablir des mécanismes de suivi évaluation de la mise en œuvre des engagements pris par les Etats.

**B. A la société civile,**

Nous devons:

- i. Intégrer davantage la question du genre dans nos programme pour atteindre des OMD, y compris au niveau de leur gestion interne ;
- ii. Impliquer davantage les hommes dans les actions de sensibilisation des communautés sur l'égalité des genres et les droits des femmes ;
- iii. Sensibiliser à l'égalité des hommes et des femmes dans le dialogue entre les citoyens et les gouvernements ;
- iv. Etablir des mécanismes de surveillance et de suivi pour assurer une mise en œuvre effective des engagements pris par les Etats.

**C. Aux Nations Unies,**

Elles doivent:

- i. Etablir des mécanismes de surveillance et de suivi pour assurer une mise en œuvre effective des engagements pris par les Etats ;
- ii. Respecter les engagements pris dans les différents traités et conventions internationaux relatifs a l'égalité des genres en allouant des ressources nécessaires à leur application effective.

**D. A tous les Etats Membres des Nations Unies,**

Ils doivent :

- a. Ratifier les Conventions principales de l'OIT concernant les femmes, à savoir les Conventions 100 (égalité de rémunération), 111 (discrimination à l'emploi et à la profession), 156 (travailleurs ayant des responsabilités familiales), 183 (protection de la maternité) et Convention pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW, ONU 1979);

## 20. TIC pour le développement

### En rappelant

La Résolution 56/183, du 21 décembre 2001 de l'Assemblée générale des Nations Unies a mis en évidence " le besoin urgent d'exploiter le potentiel que recèlent les connaissances et la technologie pour réaliser les objectifs de la Déclaration du Millénaire et de trouver des moyens efficaces et novateurs de mettre ce potentiel au service du développement pour tous, "

**Et en reconnaissant:**

- Que les TIC ont la capacité d'aider les communautés pauvres à atteindre des priorités clés du développement, particulièrement dans les domaines de la pauvreté, de la santé et de l'éducation et de jouer un rôle catalyseur pour l'accélération de la croissance économique ;
- L'importance d'une structure holistique et multisectorielle et d'une approche de partenariat pour exploiter plus efficacement le rôle de développement des TIC en tant que catalyseur et en tant que accélérateur des capacités de développement aux niveaux individuel, communautaire, organisationnel, systémique et de la société en général ;
- Que la société civile recèle d'immenses ressources humaines ;
- Que la société civile est par nature plus proche de la communauté à la base et plus informée de leur réalité que les gouvernements ; Que le Secteur Privé n'intervient pas dans les zones défavorisées ; Que les organisations de la société civile ont souvent accès à des communautés qu'elles peuvent mobiliser à des niveaux difficiles à atteindre pour les gouvernements ;
- Que l'économie du savoir est une réalité et par conséquent, les gouvernements, les organisations internationales, et toutes les autres parties prenantes doivent redoubler d'efforts pour créer un environnement favorable à la construction et la pérennité de l'économie du savoir africaine, aux niveau systémique et sociétal.

**A. A tous,**

Nous devons :

- i. Promouvoir le partenariat entre tous les acteurs de développement incluant la société civile, le secteur public, le secteur privé, les organisations internationales, les médias, les partenaires au développement et les Universitaires dans le processus de formulation, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de politiques et stratégies effectives de TIC, pour la réalisation des OMD, particulièrement ceux ayant traités à la réduction de la pauvreté, l'éducation, la santé, l'environnement et l'égalité de genre.

**B. Aux gouvernements africains,**

Ils doivent :

- ii. Recommander vivement que la communauté internationale et les gouvernements considèrent l'accès universel aux TIC (connectivité, capacités, contenu et contrôle) comme un droit inaliénable ;
- iii. Considérer les organisations de la société civile comme partenaires clés par les gouvernements et les partenaires au développement ;
- iv. Mettre en place des mécanismes de soutien aux organisations de la société civile ;
- v. Tenir compte de l'Agenda de Développement des Nations Unies dans la réalisation des objectifs de la société civile africaine, notamment ceux spécifiques à l'Afrique, tels que le Plan d'Action du Sommet Mondial sur la Société de l'Information, l'Agenda de Tunis, le Plan d'Action africain sur l'Économie du savoir (PARAES), le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) et d'autres initiatives similaires.

**C. A la société civile,**

Nous devons :

- i. Promouvoir la coopération Nord-Sud afin de mieux garantir la visibilité des meilleures pratiques et des expériences des pays émergents, assurer un équilibre dans les partenariats Nord-Sud, et favoriser les échanges Sud-Sud ;

- ii. Compte tenu des richesses et des capacités de l'Afrique tant sur le plan des ressources humaines que matérielles, travailler avec les gouvernements pour mieux utiliser les moyens disponibles afin d'assurer un meilleur développement ;
- iii. Promouvoir des partenariats avec le secteur privé pour trouver des solutions technologiques appropriées aux besoins spécifiques des populations.

## 21. VIH/SIDA

Les spécialistes s'accordent sur le fait qu'en l'absence d'un vaccin contre le VIH/SIDA, plus de 24 millions d'Africains porteurs du virus ou qui vivent avec le SIDA mourront dans les prochaines années. Il existe actuellement 30 vaccins candidats à l'essai en Afrique, mais sans aucune garantie que ces vaccins ne protégeront contre la pré-exposition (point initial de la transmission) ou dans les étapes de post-infection. Pour les millions d'Africains qui vivent avec le VIH/SIDA, le traitement avec les anti-rétroviraux (ARV) est la seule option viable, particulièrement depuis que les scientifiques ont découvert que les ARV réduisaient la mortalité de plus de 80%. Toutefois, malgré la réduction des prix, particulièrement pour les génériques (98% depuis 1996), les ARV sont encore loin de toucher les millions de gens qui ont besoin du traitement, bien que des progrès remarquables aient été enregistrés. En Afrique, une personne sur six ayant besoin du traitement en a bénéficié jusqu'à la fin décembre 2005. Parmi les 10 millions de personnes, la plupart africains, qui ont besoin des ARV jusqu'en 2010, seulement moins de 5 millions le recevront véritablement.

### A. Aux gouvernements africains,

Ils doivent:

- i. Sécuriser le financement des soins dans une stratégie pérenne ;
- ii. Minimiser les stigmatisations liées au VIH-SIDA, en intégrant les tests et les conseils sur une base volontaire (TCV) dans les services médicaux habituels ;
- iii. Lutter pour le maintien d'une offre alimentaire nutritive pour les malades du SIDA ;
- iv. Opérationnaliser les différents engagements des leaders africains de lutte contre le VIH-SIDA lors des fora divers. Ceux-ci n'ont pas souvent été respectés du fait de la rivalité entre les priorités nationales et le manque de ressources ;
- v. Utiliser le MAEP pour la défense d'un traitement du VIH-SIDA ;
- vi. Faire preuve d'une volonté politique réelle.

### B. A la société civile,

Nous devons:

- i. Intensifier les politiques d'influence des ONG et des OSC qui sont les mieux placées pour responsabiliser les dirigeants. Toutefois, nous ne pourrions réussir que si nous utilisons effectivement l'information. Les OSC doivent également forger des partenariats cruciaux avec leurs alliés traditionnels pour établir un nouvel agenda régional afin d'offrir des soins gratuits contre le VIH-SIDA à tous ceux qui en ont le besoin, sans apprécier leur capacité à payer ;
- ii. Surveiller la capacité d'un pays à engager le processus du MAEP et inciter les autorités et les pairs à prendre en compte de façon sérieuse et exhaustive la question du VIH-SIDA ;
- iii. Préparer les outils de lobbying nécessaires pour obtenir une position officielle sur le VIH-SIDA

- iv. Impliquer les enfants comme une question-clé de la paix et de la sécurité humaine relative au VIH-SIDA ;
- v. Inclure la question des enfants dans les mandats et les formations des missions de paix ;
- vi. Insérer au cœur des programmes d'aide humanitaire et de lobbying le VIH-SIDA et sa prévention, pour inverser son impact négatif.

**Addis Abeba - Ethiopie, le 24 mars 2007**  
**FafSC 2007**

## **ANNEXE 1**

### **DECLARATION DU FORUM AFRICAIN DE LA SOCIETE CIVILE 2007**

Nous, Organisations de la société civile venues de 32 pays d'Afrique, réunies au Forum Africain de la société civile organisé par CONGO et FEMNET, en partenariat avec la Commission Economique pour l'Afrique et l'Union Africaine, à Addis-Abeba du 22 au 24 Mars 2007 sur le thème "Démocratiser la gouvernance au niveau régional et global pour atteindre les Objectifs du Millénaire"

- Considérant notre importante contribution au développement de notre continent;
- Conscientes du rôle incontournable que nous devons jouer pour la réalisation des Objectifs du Millénaire et pour la promotion des droits humains; et
- Considérant que nous devons parler d'une seule voix pour être de vrais partenaires dans l'élaboration des politiques /programmes des Institutions Régionales et Internationales

**Décisons** de l'institutionnalisation du Forum Africain de la société civile, en tant qu'espace ouvert à tous les acteurs de la société civile [et du mouvement social]. Ce Forum servira d'interface entre la société civile africaine et toutes les Institutions et Organisations Internationales non africaines

**Demandons** à l'Union africaine (UA), à la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), aux Communautés Economiques Régionales, au Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), au Haut Commissariat des NU aux Droits de l'homme et à toutes les Institutions Internationales de soutenir la tenue du Forum Africain de la société civile qui s'organisera tous les ans.

**Exhortons** le Conseil Economique Social et Culturel de l'Union Africaine à utiliser cet espace pour renforcer son rôle d'institution consultative africaine et son inévitable dialogue avec toutes les organisations de la société civile.

**Invitons** la CONGO (Conférence des ONG ayant des relations consultatives avec les Nations Unies) à être notre partenaire pour faciliter le dialogue entre le Forum et les Institutions/Organisations Internationales

**Donnons mandat** à FEMNET de mettre en place un comité ad hoc de suivi chargé de mettre en œuvre les résolutions adoptées et de convoquer le prochain Forum.

Addis Abeba - Ethiopie, le 24 mars 2007

## **ANNEXE 2**

### **MECANISMES DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME**

Nous sommes préoccupés que 27 des 47 membres du Conseil des Droits de l'Homme ne démontrent pas un engagement élevé en matière de protection des droits de l'homme dans leurs pays.

Nous sommes préoccupés par la faible implication des ONG africaines dans les discussions ayant eu lieu dans le cadre du processus d'opérationnalisation du Conseil des Droits de l'Homme, et de façon plus générale nous insistons sur la nécessité de promouvoir une participation accrue de la société civile africaine, des défenseurs des droits de l'homme africains et des activistes des droits de l'homme dans le Conseil des Droits de l'Homme.

Nous soulignons que l'éducation aux droits de l'homme dans les écoles et les communautés, la circulation d'informations pertinentes et des activités de formation sur les mécanismes de protection des droits de l'homme, y compris le Conseil des Droits de l'Homme, et le soutien à la société civile doivent encore être renforcés pour rendre ces mécanismes plus accessibles pour tous, notamment au niveau de la base et dans les zones rurales.

Nous devons également prendre des initiatives pour accroître la capacité de la société civile Africaine d'influencer les processus de prise de décision relatifs aux droits de l'homme et de mieux contrôler le respect des droits de l'homme dans les pays africains, à travers la mise en réseau des observatoires et organisations des droits de l'homme, le renforcement des activistes des droits de l'homme et la participation aux forums et ateliers sur les droits de l'homme convoqués par les organisations régionales et internationales de droits de l'homme, en Afrique et ailleurs ; nous encourageons ainsi la participation au Forum des ONG précédant la 41<sup>e</sup> session ordinaire de la Commission Africain des Droits de l'Homme et des Peuples ; Parallèlement, un appui doit être donné aux ONG locales, qui doivent être informées en retour, pour leur permettre de contribuer à cet effort.

Nous soulignons que les institutions nationales des droits de l'homme doivent respecter les principes de Paris pour être totalement indépendantes, totalement inclusives et ne doivent pas servir les intérêts des gouvernements ; dans de telles conditions, les institutions nationales des droits de l'homme doivent jouer un rôle important aux niveaux à la fois national, régional et international pour la protection et la promotion des droits de l'homme.

Nous soulignons le besoin de construire un système cohérent de protection des droits de l'homme entre le Conseil des Droits de l'Homme et les autres mécanismes internationaux et régionaux de protection des droits de l'homme, comme ceux mis en œuvre au sein des institutions africaines, notamment par la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples. Nous soulignons également le besoin d'une architecture cohérente de la protection des droits de l'homme au sein du Conseil des Droits de l'Homme, à travers le renforcement de l'interdépendance et la complémentarité des nombreux mécanismes et procédures futurs du Conseil.

Nous appelons les ONG africaines à s'impliquer davantage dans le travail de la Commission africaines des les Droits de l'Homme et des Peuples et dans celui du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies.

Nous exprimons notre inquiétude vis à vis de la détérioration de la situation des droits de l'homme dans de nombreux pays africains, particulièrement au Soudan/Darfour, en Ethiopie, en Erythrée, en Somalie, au Zimbabwe, en Côte d'Ivoire, tout comme vis-à-vis des nouvelles formes de violations des droits de l'homme ; nous sommes dès lors conscients de la nécessité de protéger les femmes et les enfants contre le trafic d'êtres humains, les pratiques traditionnelles néfastes comme l'excision et les violations des droits de l'homme, et le besoin de respecter la déclaration internationale pour la protection des défenseurs des droits de l'homme.

Par conséquent, nous appelons les gouvernements africains à soutenir et travailler en vue de l'établissement, à travers le Conseil des Droits de l'Homme, d'un mécanisme réactif et orienté vers les résultats.

### **La participation des ONG**

La participation des ONG doit pleinement respecter les dispositions de la Résolution 60/251 de l'Assemblée générale, suivant les modalités, notamment la résolution 1996/31 du Conseil économique et social et les pratiques observées par la Commission des droits de l'homme,

Tout en suivant et renforçant les pratiques précédentes, nous soulignons le besoin de relever la représentation déséquilibrée des ONG africaines à travers le système du statut consultatif du Conseil Economique et Social qui limite la participation et l'engagement de la société civile africaine, et le besoin d'élargir les possibilités offertes aux ONG sans statut consultatif ECOSOC de contribuer au Conseil, comme c'était le cas dans les organes subsidiaires de la Commission.

### **L'examen périodique universel**

L'examen périodique universel doit donner au Conseil la capacité de garantir l'universalité de ses processus quand il dénonce des situations relatives aux droits de l'homme dans le monde entier. A cette fin, nous soulignons que le Conseil doit :

- Fournir des recommandations aux pays concernés, en examinant et analysant l'information disponible, dans le but de favoriser l'amélioration de situations critiques relatives aux droits de l'homme ;
- Assurer un mécanisme de suivi efficace, à travers les équipes des Nations Unies dans les pays ;
- Bénéficier d'une pleine coopération de la part des Etats membres
- Fournir un large espace pour les contributions des ONG nationales et internationales, ainsi que pour les institutions nationales respectant les principes de Paris, dans les différentes phases du mécanisme ;
- Impliquer largement des experts indépendants dans la considération de l'information disponible pour chaque pays examiné par le Conseil
- Atteindre un équilibre entre une périodicité très régulière et les besoins de qualité des conclusions du Conseil.

### **Les procédures spéciales**

Nous soulignons le besoin de pleinement maintenir la pertinence et la qualité du système des procédures spéciales. Nous ne partageons la décision prise pendant la troisième session du Conseil d'élaborer un code de conduite pour les procédures spéciales. Par conséquent, nous soulignons que :

- Le nombre actuel de procédures spéciales doit être maintenu, afin de garantir la portée et la qualité du système, ou doit être augmenté pour combler les failles de protection dans le système de protection des droits de l'homme
- La possibilité d'établir des mandats pays doit être préservée lorsque des violations systématiques ont lieu dans n'importe quelle partie du monde

- La flexibilité et la capacité de mise en place d'actions urgentes par les procédures spéciales lors de violations des droits de l'homme doivent être maintenues. Par conséquent, les individus et les ONG doivent pouvoir accéder aux procédures spéciales, même lorsque les recours internes n'ont pas épuisés;
- Un solide suivi des recommandations des procédures spéciales doit être réalisé et des ressources financières et humaines doivent leur être garanties de manière suffisante ;
- Les mandataires des procédures spéciales doivent être désignés en fonction de leur expertise, de leur compétence, de leur objectivité et de leur indépendance ;
- Nous refusons que le code de conduite pour les procédures spéciales limite leur indépendance et leurs capacités de travail ; parallèlement, nous soutenons que le code de conduite doit également poser la question des rôles et des devoirs des Etats dans leur coopération avec les mandataires de procédures spéciales. Dans tous les cas, nous appelons les gouvernements africains à retirer l'actuelle proposition de code de conduite pour les procédures spéciales, car il entamera l'indépendance, l'urgence, la flexibilité des mandataires à traiter de façon effective contre les menaces qui pèsent sur les droits de l'homme.

### **La procédure de plainte**

Nous soulignons que la nature de la procédure de plainte impartiale, objective, orientée vers les victimes et temporelle devant le Conseil doit être maintenue. La procédure de plainte doit être plus transparente et plus accessible pour les victimes.

Addis Abeba - Ethiopie, le 24 mars 2007

## ANNEXE 3

### PETITION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

**Nous, plus de 250 représentants d' ONG et d'OSC originaires de toute l'Afrique, ayant participé au Forum Africain de la Société Civile (FAfSC 2007) organisé par CONGO et FEMNET, en coopération avec l'UA et la CEA, ici à Addis-Abeba du 22 au 24 mars 2007 sur le thème « Démocratiser la gouvernance aux niveaux régional et global pour atteindre les OMD »**

Réaffirmant le rôle central de tous nos gouvernements, en plein partenariat avec les OSC et l'ensemble des parties prenantes dans la réalisation des OMD ;

Reconnaissant que l'atteinte des OMD est conditionnée au respect des droits de l'homme de tous les citoyens, de l'Etat de droit, à un environnement favorable qui soit démocratique, responsable et qui encourage la pleine participation de tous les citoyens, y compris les OSC, les partis politiques et les entités du secteur privé.

Réaffirmant le rôle et les devoirs des organisations de la société civile dans tous nos pays dans la lutte pour l'éradication de la pauvreté, la défense des droits de l'homme, la promotion de la justice et la défense de la paix et de la sécurité humaine.

Exprimant notre profonde inquiétude vis-à-vis de la détérioration croissante des conditions de respect des droits de l'homme et de l'Etat de droit dans de nombreux pays africains, y compris à travers des dénis de liberté d'expression, de parole et d'association ainsi qu'un environnement politique hostile pour les activités des OSC et d'autres initiatives citoyennes

#### **Nous prenons les engagements suivants :**

1. Nous encourageons tous les gouvernements africains à travailler de toute urgence à la création d'un environnement favorable pour profiter de l'apport des OSC dans leurs efforts pour atteindre les objectifs des OMD.

2. Gravement préoccupés par les polarisations politiques actuelles en Ethiopie, et notamment pour l'emprisonnement de dirigeants et de membres des partis de l'opposition, d'activistes de la société civile, de journalistes et d'autres défenseurs des droits l'homme,

- Nous exhortons le gouvernement d'Ethiopie à libérer **immédiatement** et **sans condition** les prisonniers politiques ;
- Nous demandons également la libération immédiate de nos collègues de la société civile et des femmes actuellement détenus dans diverses prisons d'Ethiopie pour des raisons politiques ;

3. Nous exprimons également notre inquiétude sur l'escalade actuelle dans la dégradation de la situation des droits de l'homme au Zimbabwe :

- Les récentes attaques dirigées contre les leaders de l'opposition et leur détention en cours, ainsi que d'autres violations des droits sont également profondément condamnables.
- Nous lançons un appel à la Communauté de Développement de l'Afrique australe et de l'Union africaine pour aider le Zimbabwe à revenir à une vie républicaine normale en conformité totale avec les recommandations de la Commission africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et avec les recommandations des envoyés spéciaux des NU basées sur leur mission d'observation au Zimbabwe.

4. En outre, nous nous déclarons alarmés par le lent progrès du processus de cessation du conflit au Darfour, conflit qui se détériore rapidement et qui entraîne le génocide des populations noires de cette région, et des souffrances pour les victimes innocentes que sont les femmes et les enfants.

- Nous appelons le gouvernement du Soudan à coopérer totalement avec l'Union africaine et les NU dans leurs efforts conjoints de protection des civils et d'aide à la résolution du conflit.

5. Les conflits armés en Somalie sont également une source d'inquiétude pour nous. Ils représentent un dangereux précédent sur le continent, puisqu'un pays en collaboration avec des puissances étrangères veut imposer une solution militaire à un autre pays africain.

- Nous appelons l'Union africaine et les dirigeants africains à assumer immédiatement leurs responsabilités pour stopper cette invasion et rechercher activement une coopération totale avec tous les Somaliens dans la recherche d'une résolution pacifique et durable du conflit.

6. Dans le cas spécifiques de l'Éthiopie, du Zimbabwe et du Soudan, nous enjoignons les gouvernements de ces pays à rechercher activement une coopération et à s'engager à dialoguer avec toutes les parties prenantes politiques et les OSC afin d'engager une réconciliation nationale par l'exploitation des efforts collectifs de tous les citoyens en faveur de la construction de la nation et de la réalisation des OMD.

7. Finalement, nous appelons tous les gouvernements et les citoyens à observer les principes de gouvernance démocratique, d'État de droit et de promotion active de la tolérance et à stopper la criminalisation des opposants politiques et de la victimisation des leaders des OSC.

Addis Abeba - Éthiopie, le 24 mars 2007

## ANNEXE 4

### DECLARATION SUR LE ZIMBABWE

#### Le Forum africain de la Société Civile 2007 :

**1. PREND NOTE** avec satisfaction que l'Union africaine (UA) via la Commission africaine sur les droits de l'homme et des peuples et que les Nations Unies (NU) via l'Envoyée spéciale de l'ONU pour les questions relatives aux établissements humains ont envoyé au Zimbabwe des missions d'information sur les droits de l'homme. Ces missions ont observé des violations systématiques des droits de l'homme par le gouvernement du Zimbabwe et ont émis des recommandations pour enjoindre le parti d'Etat zimbabwéen à stopper ces violations des droits de l'homme et à se conformer à ses obligations relatives aux standards internationaux des droits de l'homme.

#### **2. SE DECLARE TOUTEFOIS GRAVEMENT PREOCUPEE PAR CE QUI SUIT :**

- Le gouvernement du Zimbabwe poursuit ses actions soutenues et systématiques de violations des droits de l'homme, en particulier des violences organisées et concertées et des actes de torture visant les défenseurs des droits de l'homme et les opposants politiques légitimes pour les contraindre au silence ;
- Le gouvernement zimbabwéen a échoué à créer un environnement macro-économique stable et a ainsi entraîné la population zimbabwéenne dans un chaos incommensurable et une catastrophe humanitaire sévère.

#### **3. PAR CONSEQUENT, LE FAFSC ADOPTE LA RESOLUTION SUIVANTE :**

##### **3.1. La Communauté Sud-africaine de Développement, l'Union africaine, les Nations Unies enjoignent le Zimbabwe à assurer qu'il se conformera aux recommandations en suspens de l'UA sur les droits de l'homme en respectant ce qui suit :**

- 1. Un dialogue national et un processus de réconciliation** dans lequel le Zimbabwe devra accepter des « médiateurs et des réconciliateurs chargés de la promotion d'un dialogue et d'une meilleure compréhension » et une société libérée des fers du pouvoir ;
- 2. La création d'un environnement favorable à l'établissement de la démocratie et des droits de l'homme**, dans lequel le gouvernement devra, entre autres, se conformer aux jugements de la Court suprême (et des autres) et abroger les sections de la Loi d'Accès à l'Information, ayant pour but de geler la libre expression de l'opinion publique, ainsi que la Loi sur l'Ordre et la Sécurité Publique ;
- 3. Des Institutions nationales indépendantes**, ce qui signifie que le gouvernement du Zimbabwe doit incessamment mettre en place des « institutions nationales indépendantes et crédibles qui contrôlent et préviennent les atteintes aux droits de l'homme, les actes de corruption et la mauvaise administration », comme une Commission indépendante électorale de supervision des élections ;
- 4. Restaurer l'indépendance du pouvoir judiciaire** en créant notamment les conditions de service nécessaire pour le protéger des pressions politiques ; en garantissant des nominations transparentes et justes à la Cour; en assurant la protection des présidents ; en se conformant aux règles de justice ;
- 5. Restaurer un dispositif policier professionnel** à travers la non politisation des services de police, l'affectation de la police au service de la constitution et une application de la loi sans terreur ni favoritisme ; la dissolution des unités d'ordre qui opèrent sous

instructions politiques sans aucune responsabilité et des lois qui leur sont relatives ; la retrait des jeunes miliciens des équipes de police ;

**6. Restaurer la liberté des médias,** « essentielle à une véritable démocratie »

**3.2. La Communauté Sud-africaine de Développement, l'Union africaine, les Nations Unies enjoignent le Zimbabwe à assurer qu'il se conformera aux recommandations de l'Envoyé spécial des NU qui a enquêté sur les évictions forcées (opération Murambatsvina) et a observé que:**

« La manière totalement désorganisée et exagérée avec laquelle l'Opération fut menée a déclenché chaos et souffrance indicible des populations. D'où la création d'un état avec la fuite de dizaines de milliers de familles et des populations vulnérables (femmes et enfants) sans moyen de protection face aux éléments, sans accès à l'eau potable et à des soins sanitaires ou de santé, et sans sécurité alimentaire. De telles conditions mettent clairement en danger la vie de ces populations. En termes d'établissements humains, suite à cette opération, plus d'un demi million de personnes, habitant auparavant dans des logements dits de fortune, soit sont devenus sans-abri, soit vivent désormais chez des amis ou des membres de leur famille dans une situation de surpopulation aux conditions sanitaires déplorables. Du point de vue économique, l'Opération a détruit et désorganisé les moyens de subsistance de millions de personnes, qui faisaient déjà face, pauvrement toutefois, aux conséquences d'une crise économique prolongée. Politiquement, l'Opération a exacerbé un climat politique déjà tendu et polarisé, caractérisé par la méfiance et la crainte. Il en est résulté une rupture virtuelle dans le dialogue entre les différentes sphères du gouvernements, entre le gouvernement et la société civile et a une fois encore mis le Zimbabwe sous les projecteurs internationaux. Exécutée de façon efficace d'un point de vue militaire, l'Opération « Restaurer l'ordre » indique clairement que le gouvernement du Zimbabwe a les moyens de mettre en place des politiques à la vitesse de la lumière si la volonté politique est là. Le FafSC note que les recommandations en suspens incluent ce qui suit :

- Le gouvernement du Zimbabwe entreprend une reconstruction durable et un effort de réhabilitation et traduit en justice ceux qui ont agi ou incité d'autres à agir avec impunité et hors du cadre de la loi internationale et nationale ;
- Le gouvernement du Zimbabwe facilite les opérations humanitaires dans le cadre d'un politique en faveur des plus pauvres et sensible aux questions de genre ;
- Le gouvernement du Zimbabwe accorde la citoyenneté totale aux anciens travailleurs migrants et à leurs descendants qui n'ont pas un tel statut légal actuellement. Majoritairement originaires du Malawi, de Zambie et du Mozambique, ils sont parmi les groupes les plus vulnérables et les plus affectés : Ce groupe comprend un tiers des personnes ayant fui leurs habitations ;
- La façon dont le gouvernement du Zimbabwe a ignoré les lois et les décisions de justice dans le programme accéléré de réforme foncière a représenté un précédent malheureux. Le gouvernement du Zimbabwe doit désormais montrer l'exemple et se soumettre à l'autorité de la loi avant de demander de façon crédible aux citoyens de faire de même ;
- Le besoin de restaurer l'indépendance de la justice après ce « manque regrettable de certains membres de la Cour de rester indépendant des hommes politiques nationaux et locaux du jour » et
- La recommandation forte de l'envoyé spécial que les criminels responsables de ce désastre d'origine humaine soient traduits en justice et soumis aux lois nationales zimbabwéennes. La communauté internationale continuera à observer les actions du Zimbabwe en faveur des droits de l'homme.

Addis Abeba - Ethiopie, le 24 mars 2007

## **ANNEXE 5**

### **RESOLUTION SUR L'ETHIOPIE**

*Nous, participants au Forum Africain de la Société Civile 2007, réunis à Addis-Abeba (Ethiopie), du 22 au 24 Mars 2007,*

Reconnaissant que la réalisation et le soutien aux Objectifs du Millénaire pour le Développement présupposent le respect des droits de l'homme et de l'Etat de droit, la création d'un environnement politique favorable construit sur des principes démocratiques solides, et l'engagement, la mobilisation et la pleine participation de l'ensemble des secteurs, y compris, la société civile, les parts politiques et les acteurs étatiques,

Considérant que le gouvernement d'Ethiopie a ratifié la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et d'autres instruments internationaux de droits de l'homme, et que le sous-article 9(4) de la Constitution Ethiopienne déclare catégoriquement que « tous les accords internationaux ratifiés par l'Ethiopie font partie intégrale de la loi du territoire »,

Rappelant les engagements publics et les garanties faites par le Gouvernement de l'Ethiopie pour assurer que l'élection nationale de Mai 2005 serait libre et juste,

Considérant l'aspiration à long terme et la croyance du peuple Ethiopien, des partis politiques contradictoires, de la société civile et des amis et des partenaires de l'Ethiopie à ce que des élections libres et justes et que le respect du choix du peuple poseront les fondements solides pour une paix durable, une stabilité politique et un développement national,

Regrettant que l'enthousiasme énorme et l'espoir profond émergeant de l'attente d'élections nationales libres, justes et pacifiques, ont été brutalement écrasés par du sang versé d'innocents, par la destruction de la propriété, par des arrestations massives de milliers de personnes, et par l'emprisonnement de dirigeants de partis politiques, de parlementaires élus, de conseillers, de journalistes, d'avocats, de professeurs et d'activistes civiques,

Croyant que les différences politiques doivent être résolues par le dialogue, que la société civile doit être libre de contribuer à l'harmonie sociale et au bien être des pauvres et des personnes marginalisées, et que le gouvernement a la responsabilité de respecter la loi,

Reconnaissance les devoirs de toutes les sociétés civiles dans tous les pays de lutter pour l'éradication de la pauvreté, pour la défense des droits de l'homme, la promotion de la justice et le progrès de la paix et de l'harmonie,

#### ***Nous affirmons ce qui suit :***

Nous exhortons le Gouvernement de l'Ethiopie à immédiatement et inconditionnellement libérer tous les prisonniers politiques, y compris les activistes de la société civile et les autres défenseurs des droits de l'homme,

Nous recommandons fermement que le Gouvernement de l’Ethiopie trace la voie pour un dialogue entre toutes les parties prenantes dans le débat politique pour apporter la réconciliation nationale et créer un espace plus large pour tous les acteurs non étatiques afin qu’ils contribuent à l’harmonie sociale, la stabilité et le développement national ;

Nous en appelons aux organes des Nations Unies et aux partenaires du développement de l’Ethiopie à travailler activement pour la réalisation d’un dialogue constructif entre le Gouvernement de l’Ethiopie, la société civile et les autres forces politiques nationales.

Addis Abeba - Ethiopie, le 24 mars 2007